



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 février 2021

L'An deux mil vingt et un le vingt-trois février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur PIERRE FAYARD, Premier adjoint

Membres présents :, DOITRAND Raphaël, BRUN Bernard, M_OULION Emmanuel, DURAND Josiane, AGOSTINI Bernadette HERRGOTT Eric, PERRET Sandrine, BAROU Stéphane, SAUZET Pierre, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, PONTONNIER Dominique, GAUDIN Valérie.

Absents : Mme Eyraud Catherine donne procuration à M Fayard

Secrétaire de séance : Dominique Pontonnier

Monsieur le 1^{er} adjoint ouvre la séance à 19h00.

Le compte-rendu de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

2021-010 FINANCES : DEVIS AMENAGEMENT DU LOCAL TECHNIQUE ET ASSOCIATIF

M Oulion présente les deux devis concernant l'ameublement du local technique et associatif.

Entreprises	Montant
Brun	7126€
Chabance	6274€

Pour information un troisième devis a été demandé à l'entreprise CM Mont , mais nous n'avons pas eu de retour de sa part.

M Brun et M Doitrand expliquent qu'ils ne prendront pas part au vote ,car tout deux connaissances personnellement l'un des prestataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- **RETIENT** l'entreprise Chabance
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer le devis

Résultat des votes :

Devis de l'entreprise Chabance	6/15 (5voix+1 procuration)
Devis de l'entreprise Brun	5/15
Sans avis	4/15

2021-011 : FINANCES : DEMANDE DE DETR2021

M Fayard, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le projet « renouvellement du réseaux eaux usées et eaux potables de la Mairie aux Patureau » pour l'année 2021-2022.

Les travaux liés aux réseaux d'eau potable sont pris en charge par le SIVAP. Il reste à charge de la commune les réseaux d'eaux usées , travaux estimés à 597 000€ HT. Ce à quoi il faut ajouter la maîtrise d'œuvre , les levés topo, les diagnostics... la facture totale est estimée à 639 632€ HT.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et toutes les phases s'y rapportant
- **SOLLICITE** auprès de M le Préfet de la Loire la subvention DETR correspondant à ces travaux
- **AUTORISE**, Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

2021-012 : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2022

M Fayard, explique au Conseil Municipal que le projet « renouvellement du réseaux eaux usées et eaux potables de la Mairie aux Patureau » peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe «territorialisée» 2022.

Les travaux liés aux réseaux d'eau potable sont pris en charge par le SIVAP. Il reste à charge de la commune les réseaux d'eaux usées , travaux estimés à 597 000€ HT. Ce à quoi il faut ajouter la maîtrise d'œuvre , les levés topo, les diagnostics... la facture totale est estimée à 639 632€ HT.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et toutes les phases s'y rapportant
- **SOLLICITE** auprès de Mr le Président du Département la subvention correspondant à ces travaux
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant d'avoir la réponse d'accord ou de refus de subvention.
- **AUTORISE**, Mme le Maire, à signer toutes pièces s'y rapportant.

2021-013 : RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

M Fayard explique que le CDG a mis à disposition des communes la circulaire 2017S03, du 15/03/17 concernant les autorisations d'absences pour les évènements familiaux , à disposition des communes.

On peut lire dans la circulaire :

« A partir de ces éléments, vous trouverez ci-après la proposition médiane retenue par les instances paritaires. Elle peut être applicable soit telle quelle par vous-même, soit si vous jugez utile, après un avis spécifique du CTI dont

vous dépendez (cette proposition étant celle vers laquelle devrait tendre la plupart des collectivités affiliées auprès du Centre de Gestion de la Loire). »

La commune de Marclopt applique actuellement les dispositions proposées par le CDG. Cette proposition est aussi appliquée au niveau du RPI. Afin de faire appliquer légalement la proposition médiane, il faut que la commune délibère.

PROPOSITION

M Fayard propose au Conseil Municipal la solution médiane du CDG42 :

AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX *

* décomptés en jours ouvrables et consécutifs, et toujours rattachés temporellement à l'évènement

Types d'évènements	Rappel : Code du travail durée applicable	CTI du 15/03/2017 proposition médiane
Mariage, remariage ou PACS		
. de l'agent	4 jours	5 jours
. des enfants	1 jour	2 jours
Naissance (ou adoption)	3 jours	3 jours
Décès		
. du conjoint, du concubin ou du PACS	3 jours	4 jours
. des enfants	5 jours	5 jours
. des parents et des parents du conjoint (y compris PACS)	3 jours	4 jours
. des frères et sœurs	3 jours	3 jours
. des enfants du conjoint (y compris PACS)	NEANT	4 jours
. des grands parents, des petits enfants	NEANT	2 jours
. des gendres et belles-filles	NEANT	2 jours
. des beaux-frères et belles sœurs (y compris PACS)	NEANT	2 jours
. des grands parents du conjoint (y compris PACS)	NEANT	2 jours
. des petits enfants du conjoint (y compris PACS)	NEANT	2 jours
. des gendres et belles filles du conjoint (y compris PACS)	NEANT	2 jours
. des oncles et tantes	NEANT	1 jour
. des neveux et nièces	NEANT	1 jour
. des oncles et tantes du conjoint (y compris PACS)	NEANT	1 jour
. des neveux et nièces du conjoint (y compris PACS)	NEANT	1 jour
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant	2 jours	2 jours
Maladie grave		
. du conjoint (y compris PACS)	NEANT	Pas de proposition préalable mais soumis à l'avis de l'autorité au coup par coup
. des parents	NEANT	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition médiane telle qu'exposée ci-dessus.

2021-014 : SIEL : ROC42 avis de principe

M Doitrand présente le réseau bas débit ROC42 (Réseau d'Objets Connectés) proposé par le SIEL42.
Le SIEL souhaite installer une antenne bas débit (réseau hertzien/radio) au niveau du local technique.
Le SIEL demande à la commune l'accord pour installer l'antenne.

Cette antenne sera gratuite.

Pour information , sur la commune nous possédons déjà une antenne de ce type au niveau du clocher . Elle permet d'effectuer les relevés des compteurs d'eau par la SAUR.

L'antenne permettra, si la commune le souhaite, investir dans des objets connectés. M Doitrand explique que le syndicat de la Mayarme est intéressé par ce réseau. Le syndicat investirait dans des sondes. Ces dernières seraient installées au niveau du dégrilleur de la Mayarme. Cela permettra de prévenir les décanteurs, lorsque le niveau d'eau atteint un certain seuil , permettant une intervention.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place d'une antenne au local technique et associatif
- **AUTORISE Mme le MAIRE.**

QUESTIONS DIVERSES :

- Réception des travaux du « toit de l'Eglise » le 17 février. L'entreprise doit faire un devis pour des travaux au sein du clocher.
- M Sauzet propose au Conseil , de ne pas remplacer la guirlande autour du clocher, mais d'investir dans un projecteur.
- Aménagement du carrefour : Mme Perret demande si le rendez vous avec M Durieux a eu lieu pour l'achat du terrain. Le rendez vous a eu lieu mais que pour l'instant les deux parties ne sont pas tombées d'accord pour le prix d'achat/vente. La mairie à fait une offre à 1 000€ , M Durieux quant à lui souhaite 10 000€. Un dossier de Déclaration d'Utilité Publique sera déposé prochainement en Préfecture.
- SIVAP: M Oulion fait le point sur la dernière réunion du SIVAP, et explique que lors du carottage, au niveau de la route du Chatelard, les échantillons révèlent la présence d'hydrocarbures; ce qui engendrera un surcout dans les travaux pour le SIVAP d'environ 20 000€. Des études complémentaires vont être réalisées.
- Depuis le début du mandat, M Rey, s'occupe du fonctionnement de la station. Comme demandé par l'ensemble des élus, M Rey fait une présentation du fonctionnement des bassins, du système de filtration par les roseaux...
- Un « info Marclopt » sera distribué courant Mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

<u>Présents</u>	<u>Signature</u>
Catherine EYRAUD, Maire	Absente à donné procuration à M Fayard
Pierre FAYARD, 1 ^{er} adjoint	
Raphaël DOITRAND, 2 ^{ème} adjoint	
Bernard BRUN, 3 ^{ème} adjoint	
Emmanuel OULION, 4 ^{ème} adjoint	
Josiane DURAND	
Bernadette AGOSTINI	
Eric HERRGOTT	
Sandrine PERRET	
Stéphane BAROU	
Pierre SAUZET	
Gaëlle LACHAND	
Bruno REY	
Dominique PONTONNIER	
Valérie GAUDIN	